



World Data on Education

Données mondiales de l'éducation

Datos Mundiales de Educación

VII Ed. 2010/11



Madagascar

Version révisée, octobre 2010.

Principes et objectifs généraux de l'éducation

La loi n° 94-033 du 13 mars 1995 définit les principes fondamentaux et les finalités de l'éducation et de la formation à Madagascar. Cette loi met en exergue les idées suivantes : la continuité entre l'enseignement préélémentaire et l'enseignement primaire ; le rôle accru des collectivités territoriales décentralisées dans l'administration des affaires éducatives ; la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel ; la constitution de partenariat à tous les niveaux.

En outre, la loi reconnaît à toute personne le droit à l'éducation et à la formation et spécifie que « l'éducation et la formation à Madagascar visent à favoriser l'épanouissement physique, intellectuel, moral et artistique de la personnalité de l'individu, dans la pleine jouissance de sa liberté » et doivent « préparer l'individu à une vie intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays [...] ». »

Le Plan d'actions pour Madagascar 2007-2012 (MAP pour son sigle en anglais) assigne au secteur de l'éducation trois défis principaux :

- Assurer que le peuple malgache, tant en milieu rural qu'urbain, soit bien éduqué pour devenir des participants actifs au processus de développement et employés avec une forte productivité dans l'agriculture, l'industrie, et les prestations de service.
- Créer un système éducatif avec des standards de classe mondiale en quantité et en efficacité, qui stimule la créativité et aide les étudiants à transformer leurs rêves en réalité, et qui donne à Madagascar les ressources humaines nécessaires pour devenir une nation compétitive et un acteur ayant du succès dans l'économie mondiale.
- Atteindre l'éducation primaire universelle de qualité pour tous les enfants, et éliminer l'inégalité entre garçons et filles à tous les niveaux d'éducation, d'ici 2015. (MENRS, février 2008).

Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

La **Constitution** de la République de Madagascar, révisée en 2007, dans son article 24 prévoit que « l'Etat organise un enseignement public, gratuit et accessible à tous. L'enseignement primaire est obligatoire pour tous. » L'article 134 détermine que « Les Collectivités territoriales décentralisées [régions et communes], dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, constituent le cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités. »

La **loi n° 94-033** du 13 mars 1995 déterminait l'orientation générale du système d'éducation et de la formation. L'**Enoncé de politique éducative** en date du

15 novembre 1994 retraçait les grandes orientations et les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire. La loi de 1995 a été abrogée par la loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 modifiée par la **loi n° 2008-011** du 17 juillet 2008 portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar. L'article 41 de la loi du 17 juillet 2008 (temporairement suspendu le mois de mars 2009) envisageait une nouvelle structure du système éducatif (7+3+2) qui devait se substituer progressivement à l'ancienne (5+4+3).

La loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar, organisait l'éducation formelle en quatre niveaux : a) l'éducation fondamentale dispensée sur une durée de 9 ans et accueillant les enfants à partir de l'âge de 6 ans ; elle est composée de deux niveaux, l'éducation fondamentale niveau 1 (EF1) correspondant à un enseignement primaire de 5 ans sanctionné par l'obtention du Certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE), et l'éducation fondamentale niveau 2 (EF2), correspondant à un enseignement collégial de quatre ans sanctionné par l'obtention du Brevet d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire (BEPC) ; b) l'enseignement secondaire, d'une durée de trois ans, ouvert aux élèves ayant terminé les cycles fondamentaux ; l'achèvement de l'enseignement secondaire est sanctionné par l'obtention du baccalauréat ; c) l'enseignement supérieur et la formation universitaire comprenant les universités à vocation principalement académique et des écoles supérieures ou instituts à vocation professionnalisant ; d) la formation technique et professionnelle ayant pour mission de former les jeunes et adultes selon les besoins réels et évolutifs de l'économie ; elle est assurée par les Centres de formation professionnelle (CFP) octroyant un Certificat d'études de formation professionnelle après deux ans de formation et par les lycées techniques et professionnels assurant une formation de trois ans sanctionnée par l'obtention du baccalauréat technique.

Le cadre juridique portant organisation générale de l'enseignement supérieur privé a été officialisé en septembre 1995. Le **décret n° 95-681** du 6 décembre 1995 portant organisation de l'enseignement supérieur privé organise notamment la relation de l'Etat avec ces institutions.

La **loi n° 95-039** détermine le statut des formateurs dans l'enseignement technique et professionnel.

Administration et gestion du système d'éducation

Jusqu'à 2003 les unités chargées de l'éducation à Madagascar étaient le Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base (MINESEB), qui s'occupait de l'enseignement primaire et secondaire général, le Ministère de l'enseignement supérieur (MINESUP) et le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP). Actuellement (2010) le secteur de l'éducation est sous la tutelle du **Ministère de l'éducation nationale** et le **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** (MENRS).

Le Ministère de l'éducation nationale (MEN) a connu en 2007 un élargissement de ses compétences après le rattachement des structures chargées de la petite enfance et de l'alphabétisation. Cela a permis de regrouper au sein d'un même



département ministériel l'ensemble des prérogatives de gestion de l'éducation formelle et informelle, de la formation et de la recherche. L'organigramme du MEN a connu une restructuration en 2008. Les principaux changements concernent les aspects suivants : création du poste du Vice-ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle ; création de trois directions générales, la première en charge de l'éducation fondamentale et de l'alphabétisation, la seconde de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement secondaire et la troisième de l'enseignement supérieur et de la recherche ; intégration au sein du MEN des services en charge de la petite enfance et de l'alphabétisation qui relevaient de l'ex Ministère de la population.

En juin 2008, la structure du MEN comprenait : la Direction de l'éducation fondamentale et préscolaire (DEFP) ; la Direction de la formation technique et professionnelle initiale (DFTPI) ; la Direction du développement des curricula (DDC) ; la Direction de la formation professionnelle qualifiante (DFPQ) ; la Direction de l'alphabétisation (DALPHA) ; la Direction de l'enseignement secondaire (DES) ; la Direction de l'enseignement supérieur ; la Direction des affaires administratives et financières ; la Direction de la recherche ; la Direction des ressources humaines ; la Direction d'appui à la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la Direction des technologies de l'information ; la Direction des statistiques, de la planification et du suivi ; la Direction régionale de l'éducation nationale ; et la Circonscription scolaire.

Le MINESEB disposait de six **directions inter-régionales** dans chaque chef-lieu de *Faritany* (province). Les **circonscriptions régionales** de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base se trouvent dans chaque département (*Fivondronana*), et les **zones administratives et pédagogiques** (ZAP) dans chaque canton (*Firaisana*).

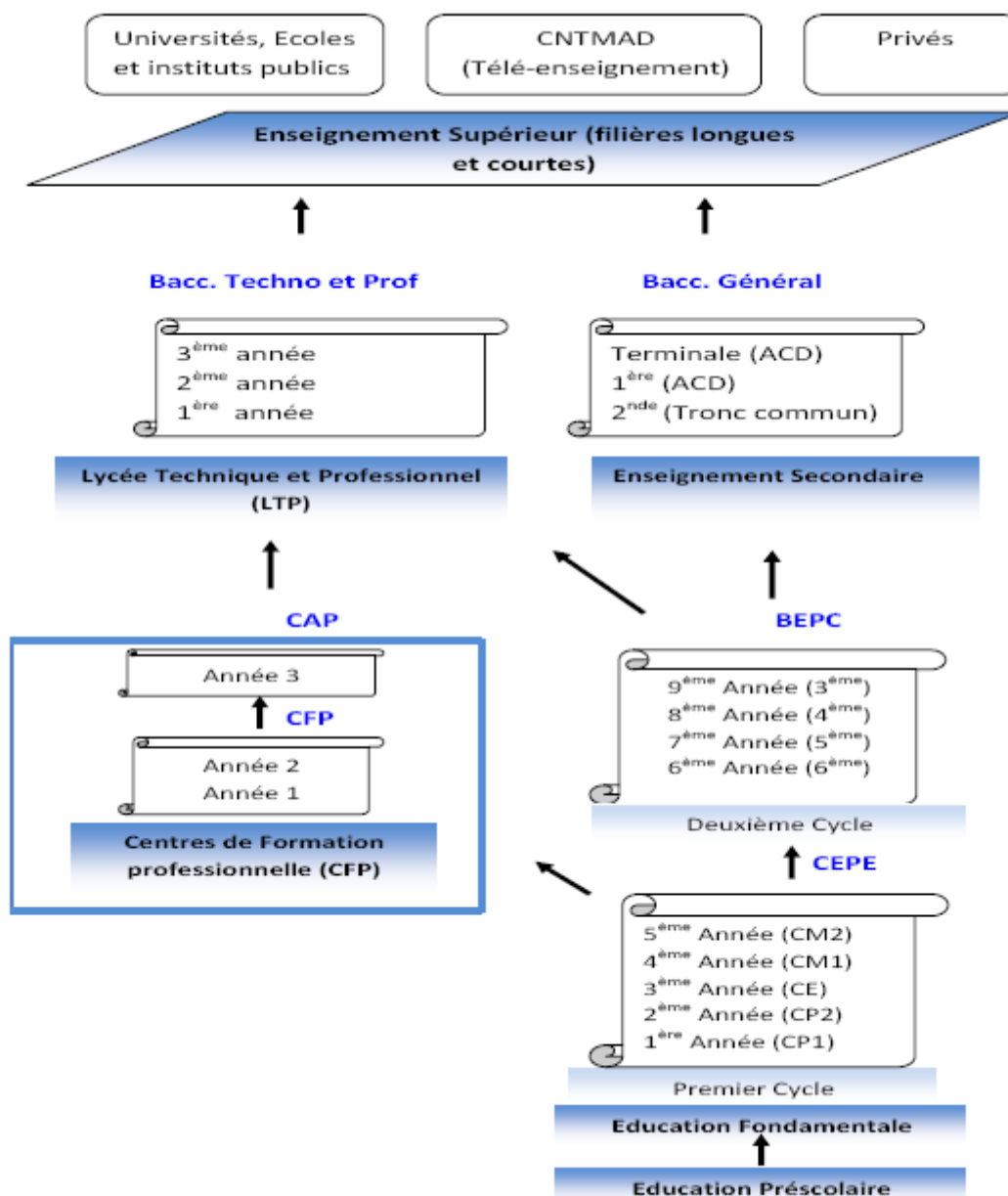
Le METFP disposait de six **groupements inter-régionaux** des établissements de formation technique et professionnelle dans chaque chef-lieu de *Faritany* qui sont dotés d'une personnalité morale et d'autonomie de gestion.

Le MINESUP ne disposait pas de structures décentralisées. La **Conférence des recteurs** a été instituée en 1988, suite à la création de six universités dans chaque chef-lieu de *Faritany*. Cette structure, qui était présidée par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur « i) veille à la mise en œuvre de la politique générale de l'enseignement supérieur ; ii) veille à l'élaboration, à l'harmonisation et à l'évaluation des programmes d'enseignement sur le plan national ; iii) assure la coordination des formations supérieures et des activités de recherche ; et iv) délibère sur toutes les questions concernant l'ensemble des universités. » Par ailleurs, depuis l'autonomie des universités en 1992, différentes structures ont été mises en place au niveau de chaque université, à savoir les **Conseils d'administration** et les **Conseils scientifiques**. Actuellement (2006), la **Conférence des présidents ou des recteurs d'institutions d'enseignement supérieur publiques et privées** (CoPRIES) est une structure technique à voix consultative appelée à donner des avis sur des problèmes engageant la vie de l'enseignement supérieur en général. Elle est présidée par le Ministre de l'éducation nationale.

D'autres départements ministériels (entre autres ceux chargés de la Santé, l'Agriculture, le Tourisme...) ont sous leur tutelle des établissements d'enseignement.

Structure et organisation du système d'éducation

Madagascar : structure du système de l'enseignement générale (2007)



Enseignement préprimaire

Les activités préscolaires, pour les enfants de moins de 6 ans, ont existé de longue date à Madagascar. Toutefois, l'école maternelle telle qu'elle est prévue dans la loi n° 94-033 du 1995 (à savoir obligatoire et réservée en priorité aux enfants âgés d'au moins 3 ans) n'est pas encore entièrement mise en place.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire comprend cinq ans d'études. Il est obligatoire et l'âge officiel d'accès est 6 ans. La fin des études primaires est sanctionnée par le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). A partir de la rentrée scolaire 2008-2009, le système éducatif était censé d'entamer sa première phase transitoire au cours de laquelle la nouvelle structure (7+3+2) devait se substituer progressivement à l'ancienne (5+4+3), sur la base de l'article 41 de la loi 2008/011 du 17 juillet 2008 (temporairement suspendu le mois de mars 2009). La durée des études devait être subdivisée en une éducation fondamentale d'une durée de 10 ans et un enseignement secondaire de deux ans. (MEN, 2008).

Enseignement secondaire

On distingue au sein de l'enseignement secondaire deux cycles : le premier cycle dont la durée est de quatre ans (collège d'enseignement secondaire général ou technique), sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ; et le second cycle dont la durée des études est de trois ans (lycée d'enseignement secondaire général ou technique), menant au baccalauréat de l'enseignement secondaire (quatre ans dans le cas du baccalauréat professionnel). Au niveau de la formation professionnelle, la formation après la cinquième est sanctionnée par le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) après deux ans d'étude et par le Brevet d'étude professionnelle (BEP) après trois ans.

Enseignement supérieur

Selon la loi, l'enseignement supérieur dispense trois types de formation : une formation courte qui vise à la préparation et à la qualification des techniciens supérieurs (en général, deux ans d'études pour le brevet ou le diplôme de technicien supérieur) ; une formation longue, organisée en cycles, dont le nombre, la nature et la durée peuvent varier en fonction de la discipline ; et une formation à la carte dispensée suivant les besoins spécifiques exprimés par les utilisateurs. La durée des études est de deux à trois ans dans l'enseignement technique supérieur (instituts et écoles normales) et de quatre à huit ans à l'université. D'une manière générale, deux ans d'études sont nécessaires pour le diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL) et le diplôme universitaire d'études scientifiques (DUES) ; trois ans pour la licence ; quatre ans pour la maîtrise ; et cinq ans pour le diplôme d'études approfondies (DEA).

Pour les établissements d'enseignements de base et secondaire, l'année scolaire 1996-1997 a compté officiellement trente-six semaines effectives de cours. Si le temps moyen prescrit au primaire est de 27 heures et 30 minutes par semaine, soit un total annuel théorique de 891 heures, dans la pratique il a été constaté que ce volume horaire est rarement respecté par les enseignants. Pour diverses raisons, ce volume horaire est ramené entre 550 et 734 heures par an selon les résultats d'une étude qualitative menée dans cinq circonscriptions scolaires en janvier-février 2004. Les classes échelonnées et l'absentéisme ont rendu difficile l'application du volume horaire prescrit. Les classes échelonnées sont une pratique au niveau des écoles qui organise plusieurs vacations par jour afin de pouvoir enseigner séparément à des petits groupes d'élèves de différentes années d'études. Cette pratique entraîne une forte

réduction du temps d'apprentissage qui n'est plus que de 20 heures par semaine au lieu de 27 heures et 30 minutes. (MENRS, février 2008).

Le processus éducatif

Pour mettre en œuvre le Programme national pour l'amélioration de l'enseignement (PNAE) I, une Unité d'étude et de recherche pédagogiques (UERP) avait été mise en place, mais elle a été supprimée en 1997. L'UERP était chargée principalement de : i) la conception et l'élaboration du curriculum pour l'enseignement primaire et secondaire ; ii) la production et la diffusion des outils pédagogiques ; iii) l'élaboration et la passation des évaluations d'ordre pédagogique ; iv) la proposition de stratégies en vue de l'amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement; et v) les prestations de service dans les domaines éducatifs et culturels. Par ailleurs, l'UERP fixait : les objectifs généraux et les objectifs spécifiques de l'éducation à chaque niveau ; les contenus des programmes pour chaque niveau ; et les stratégies de mise en œuvre des programmes d'enseignement. La Direction de l'enseignement secondaire (DES) et la Direction de l'enseignement primaire (DEP) assuraient le suivi de l'application des programmes, les Directions inter-régionales de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base et les Circonscriptions scolaires veillaient à leur application, en se servant de l'expérimentation, des enquêtes, et d'évaluations.

De nouveaux thèmes jugés prioritaires tels que l'éducation en matière de population, l'éducation environnementale, l'éducation à la prévention de maladies sexuellement transmissibles, l'éducation en matière d'hygiène ainsi que la démocratie au niveau de l'éducation civique sont intégrées dans les disciplines dites d'accueil. La refonte du programme scolaire repose sur les points suivants : i) une reconsidération de la place de la langue française ; ii) une conception de nouveaux programmes scolaires selon l'approche curriculaire par compétences (APC) suivant un calendrier bien défini ; et iii) l'intégration des programmes d'éducation environnementale, d'éducation nutritionnelle, d'éducation en matière de population et d'éducation sur le VIH et sida. Le processus d'introduction de l'APC a été conçu et mis en œuvre à partir de 2002-2003.

A partir de 2007, la Direction du développement des curricula (DDC) a été créée au sein du Ministère de l'éducation nationale. La mise en place de la nouvelle structure du système éducatif (7+3+2) devait débiter l'année scolaire 2008-2009 à partir de la sixième année du primaire (sur la base de l'article 41 de la loi 2008/011 du 17 juillet 2008, temporairement suspendu le mois de mars 2009). Les stratégies clés de la réforme sont : le curriculum; les enseignants ; les matériels didactiques; le système d'évaluation des élèves et l'équité. L'introduction des nouveaux curricula des sept années du primaire devrait s'achever en 2012-2013.

Ce nouveau curriculum remplacera celui qui, depuis l'indépendance du pays n'a pas connu de changement fondamental et est resté avec les mêmes contenus académiques. En effet, malgré les réformes successives, les mêmes disciplines ont été reprises, avec les mêmes contenus académiques. Avec l'introduction de l'APC, le programme en vigueur n'a fait l'objet que d'une réécriture des programmes des années 1990. La structure générale de l'éducation fondamentale selon laquelle le nouveau curriculum est en cours d'élaboration sera organisé à deux niveaux : a) l'éducation fondamentale du niveau 1 (cycle primaire) divisée en trois cours, première

à troisième années, quatrième et cinquième années, et sixième et septième années ; b) l'éducation fondamentale du niveau 2 (cycle collège) divisée en deux cours, huitième et neuvième années, et dixième année. Les équipes dirigées par la DDC ont identifié trois domaines d'apprentissage (malagasy et sciences sociales ; sciences, mathématiques et technologie ; et les deuxièmes langues, anglais/français), qui fourniront une orientation similaire pendant les dix ans de la nouvelle structure de l'éducation fondamentale. Chaque domaine intègrera des matières sur lesquelles il est raisonnable de former les enseignants pour qu'ils enseignent l'ensemble du domaine. Le nouveau curriculum, ses objectifs et ses domaines seront introduits dans l'enseignement primaire de 2008 à 2014. Les manuels scolaires actuellement utilisés le seront encore durant la période de transition jusqu'en 2011-2012, période pendant laquelle le programme de mise en place de bibliothèques scolaires sera lancé. Chaque élève de la première à la troisième année de l'enseignement fondamental recevra chaque année de façon effective 900 heures d'enseignement, et chaque élève de la quatrième à la septième année 972 heures, soit un total de 6.588 heures pour les sept années du primaire. Selon les plans élaborés en 2008, l'introduction du nouveau curriculum en primaire devait débuter en 2008-2009 et la généralisation pour l'ensemble du primaire devait être achevée en 2014-2015 ; la généralisation du nouveau curriculum pour les sixième et septième années devait être achevée en 2011-2012 ; et l'introduction de la dixième année dans l'EF2 avec un nouveau curriculum devait avoir lieu en 2012-2013 et la généralisation en 2014-2015. (MENRS, février 2008).

Le nouveau système d'éducation primaire doit permettre aux enfants d'avoir les habilités pour lire et calculer mais aussi des connaissances et des compétences qui leurs seront nécessaires pour poursuivre leurs études, devenir des élèves proactifs qui aiment apprendre avec un esprit critique et des citoyens ouverts et équilibrés pour leur société. Quant à l'éducation fondamentale (deuxième cycle-collège), il aura pour objectif de former des jeunes ayant les compétences nécessaires pour le monde du travail et pour poursuivre leurs études au niveau supérieur, en développant chez eux des capacités d'analyse et de recherche et en leur donnant les compétences et les connaissances de base qui vont leur permettre de prendre des décisions et de résoudre des problèmes tout au long de leur vie ainsi que de leur carrière professionnelle. Ces visions à moyen et à long terme seront les fils conducteurs de la réforme du système éducatif. Cette réforme est centrée sur la réorientation et la restructuration du curriculum et des conditions d'enseignement et d'apprentissage, un curriculum qui a été auparavant basé sur la mémorisation et une méthode passive pour un autre axé sur les besoins de la société et de l'individu. Ainsi, la restructuration des cycles d'enseignement n'est qu'une partie de la réforme du système éducatif.

Trois objectifs fondamentaux sont ainsi assignés à l'éducation primaire : l'acquisition par les enfants de compétences linguistiques ; de connaissances et de fondements théoriques, et de compétences en mathématiques et en science sociale ; ainsi que le développement du goût d'apprendre. Avec la réforme, le malagasy est utilisé comme langue d'enseignement de la première à la cinquième année d'études primaires pour assurer que tous les enfants puissent développer leurs compétences dans tous les domaines. Le français est enseigné comme discipline dès la première année et utilisé progressivement comme langue d'enseignement de certaines disciplines à partir de la sixième année pour assurer une transition vers l'utilisation de la langue française comme langue d'enseignement un peu plus tard. Par ailleurs, par

rapport à la nouvelle Constitution de Madagascar qui a pris l'anglais comme langue officielle à côté du malagasy et du français, et par rapport à l'importance accrue de l'anglais dans l'économie, la première exposition de l'élève à l'anglais sera si possible initié à partir de la quatrième année du primaire et sera renforcée de façon prioritaire dès la sixième année.

Le nouveau curriculum de l'enseignement secondaire du premier cycle-collège s'écartera du modèle traditionnel utilisé actuellement. Il sera aligné sur les nouveaux curricula de l'enseignement primaire, et utilisera le niveau 10 (dixième année d'études) pour élargir et approfondir l'apprentissage des élèves et leur donner les compétences de résolution de problèmes, pensée critique, et communication. Dans les niveaux 8 et 9, et au cours du premier semestre du niveau 10, les élèves continueront d'étudier les trois domaines introduits dans le nouveau curriculum du primaire: le malgache et les sciences sociales, les sciences appliquées et les mathématiques, et les deuxièmes langues. En fonction de la localisation de l'école et de la disponibilité des enseignants, les élèves choisiront le français ou l'anglais comme deuxième langue. Les compétences de l'élève dans la résolution de problèmes, la pensée critique, l'esprit d'équipe et la communication seront développées grâce à de nouvelles méthodes d'enseignement dans chacun des domaines du curriculum. Une formation pédagogique des enseignants avant qu'ils ne commencent leur carrière et de nouveaux matériels didactiques appuiera l'introduction de ces nouvelles méthodes.

L'objectif de toutes les actions proposées dans le cadre de la réforme et la modernisation du curriculum visent à améliorer les résultats scolaires pour les garçons et les filles surtout en zone rurale et, par conséquence, de réduire les écarts d'apprentissage entre les genres et les milieux urbain et rural. Le processus de modernisation a comme objectifs plus précis de : a) développer un curriculum qui est mieux adapté aux capacités des enfants, qui s'aligne aux normes communes internationales et qui cultive la créativité, la collaboration, et l'esprit d'entrepreneuriat ; b) réduire le nombre de disciplines et cible davantage les compétences cognitive et méthodologique de base en malagasy, français et mathématiques et favoriser une interdisciplinarité et une intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ; c) enrichir le curriculum en introduisant les technologies, et l'anglais à partir de la quatrième année pour familiariser les élèves à l'oral et à l'écoute en utilisant un vocabulaire de base lié à la vie quotidienne ; à partir de la sixième année, l'enseignement de l'anglais devrait amener les élèves à lire, à parler et à écrire en anglais simple en classe et dans la vie courante ; d) laisser aux régions le choix de déterminer les compétences en expression (chants, arts plastiques, danses) ce qui permettra aussi l'initiation de chaque élève à une spécificité de sa région. (MEN, 2008 ; MENRS, février 2008).

L'enseignement préprimaire

L'éducation préscolaire a existé de longue date à Madagascar sous forme de jardins d'enfants, de garderies, de crèches, d'écoles maternelles et de classes d'initiation. Jusqu'en 1976 ces établissements fonctionnaient sans tutelle ministérielle.

A partir de 1976, des garderies d'enfants et des centres d'activités préscolaires ont été créés par l'Etat. Malgré les efforts consentis, 3 % seulement d'enfants d'âge



préscolaire (3-5 ans) ont fréquenté les établissements publics et privés d'éducation pour jeunes enfants.

A partir de 1994, l'école maternelle fait partie intégrante du système éducatif formel, comme stipulait la loi 94-033 portant sur les orientations du système éducatif malgache. L'école maternelle telle qu'elle est prévue par la loi n'est pas encore mise en place. Elle a néanmoins pour objectif général de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances.

Le programme d'enseignement du préprimaire émane du Ministère, avec une stratégie pour développer la participation de l'enfant, et d'employer des matériels locaux comme matériels didactiques.

Le Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance (MPCFE) et l'ex Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base répertorient 1,762 écoles ayant des activités préscolaires en 1997-1998. Sur les 1,762 écoles disposant de sections préscolaires, 930 étaient du secteur privé. Cette prépondérance n'était pas vérifiée dans deux provinces, Fianarantsoa et Toliara, où la présence du secteur public était plus forte que celle du privé.

Une des difficultés d'appréhender l'évolution de ce type d'enseignement vient du fait qu'une bonne partie des établissements offrant ce niveau d'enseignement ne dépend pas du Ministère de l'éducation. Selon le recensement scolaire de 2007-2008, 2.681 sur les 2.903 établissements préscolaires relevaient du secteur privé et 25 sur les 222 classés comme public étaient rattachés aux écoles primaires relevant de la communauté locale (*Fokontany*). Globalement, le nombre d'enfants scolarisés pour ce niveau dans le secteur public est faible et tend même à diminuer en proportion. Il faut souligner que le secteur public incorpore des établissements pilotes sous tutelle de l'ex-Ministère de la population, les Centres d'activités préscolaires (CAP) visant à développer ce type d'enseignement. Les derniers chiffres montrent cependant une tendance à la disparition de ces centres qui sont passés de 40 en 2004 à 16 en 2008. Un programme national de l'éducation de la petite enfance a été développé en 2008. Ce programme inclut l'éducation parentale et l'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans, et l'éducation préscolaire pour les enfants de 4 à 5 ans.

En 2000-2001, le taux brut de scolarisation au niveau préprimaire était estimé à 3 %, et le ratio enfant/enseignant était de 18:1. Pour 2007-2008, on estimait les effectifs à 164.000 enfants encadrés par 6.089 enseignants ; le taux brut de scolarisation était de 7,4 %. Le nombre des établissements publics ne représentait que 7,6 % des 2.903 établissements fonctionnels localisés leur majorité dans la zone urbaine. (MEN, 2008).

L'enseignement primaire

L'école primaire vise l'autonomie de l'enfant et lui donne les moyens d'agir sur son existence et sur la société, pour participer pleinement au développement, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre dans une perspective de formation permanente. La fin des études primaires est sanctionnée par le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE).

Dans le primaire, il existe trois régimes : a) le régime à horaires réduits appliqué par les écoles à classes multigrades, où le volume horaire hebdomadaire n'est que 15 h 30 min ; b) le régime dit à mi-temps, où la même salle de classe accueille deux groupes d'élèves conduits par deux enseignants travaillant l'un le matin et l'autre l'après-midi avec alternance par semaine ; dans ce cas, le volume horaire hebdomadaire est de vingt-cinq heures ; et c) le régime à plein temps de 27 h 30 min. par semaine.

De nouveaux programmes pour toutes les classes ont été appliqués depuis la rentrée de septembre 1995. Ils ont été progressivement remplacés par des programmes expérimentés. La principale innovation dans ces programmes réside dans l'approche qui a présidé à leur élaboration. Pour l'année 1997-1998, les volumes horaires des élèves par classe et par matière étaient les suivantes :

Enseignement primaire : horaire hebdomadaire par matière d'enseignement

Matière	Classe			
	11e	10e	9e	8e et 7e
Malgache	8h	7h	6h	6h
Français	6h	6h	6h	6h
Calcul	5h	5h	5h	5h
Education civique	1h30	1h30	1h30	1h30
Education physique et sportive	1h	1h	1h	1h
Récitation	1h20	1h20	50m	40m
Chant et danse	1h	1h	20m	20m
Dessin	1h	1h	20m	20m
Activités extrascolaires	1h	1h	1h	1h
Histoire	-	-	1h	1h
Géographie	-	-	1h	1h30
Connaissances usuelles	-	-	1h30	1h30
Ecriture	-	-	20m	-
Récréation	1h40	1h40	1h40	1h40

Source : arrêté n° 5238/97-MINESEB du 10 juin 1997, modifié par la note de service n° 103-97 du 17 juillet 1997.

L'enseignement y est dispensé en malagasy, sauf pour le français, dans les deux premières années d'études. A partir de la troisième année (classe de neuvième), le calcul, la géographie et les connaissances usuelles sont également dispensés en français.

La qualité de l'enseignement est encore loin d'être satisfaisante. Les taux de redoublement sont élevés, même s'ils sont passés de 36,6 % en 1993-1994 à 19,7 % en 2007. D'après une simulation de cohorte faite en 1991-1992, sur 1.000 élèves

entrant en onzième, 470 arrivent en neuvième et 211 en septième. Dans le secteur public, le ratio élèves/maître est passé de un maître pour 41 élèves en 1994-1995 à un maître pour 46 élèves en 1995-1996 dans les classes de onzième et neuvième. De ce fait, les taux de survie scolaire sont très bas : sur 1.000 élèves entrés à l'école primaire en 1987, 275 seulement ont atteint la classe terminale T5 (secondaire) en 1991, soit près de 30 %. En 1999-2000, le taux de survie pour les élèves du quatrième degré était de 46 %.

En 1996-1997, le taux moyen de redoublement au niveau primaire était de 35,6 % pour l'ensemble des deux sexes, (34,5 % pour les filles et 36,7 % pour les garçons). Des différences sont constatées entre les provinces. Si ce taux de redoublement est de 29,5 % dans la province d'Antananarivo, il est de 41,8 % dans celle d'Antsiranana. Seules les provinces d'Antananarivo et de Mahajanga ont des taux inférieurs ou du même ordre que le taux national. Antsiranana connaît aussi un ratio élèves par maître de l'ordre de 78 élèves pour le secteur public. Les filles redoublent moins que les garçons, aussi bien au niveau national que dans celui de toutes les provinces. La différence entre le taux de redoublement des garçons et celui des filles n'est pas très importante mais reste sensiblement la même pour toutes les provinces. La différence entre les taux des zones rurales et ceux des zones urbaines est assez importante (22,4 % pour les zones urbaines et 37 % pour les zones rurales) en tenant compte de l'ensemble des deux sexes.

D'une manière générale, le taux de réussite à l'examen national de l'enseignement primaire tend à s'accroître. Cependant il est encore très bas (moins de 60 %). En 1996, le taux de réussite à l'examen du CEPE est de 41,6 % avec 143.173 inscrits et 59.578 admis. Le taux de réussite varie de 28 % pour Antananarivo à 60 % pour Antsiranana. (MINESEB, 1999).

Le taux brut de scolarisation au niveau primaire était estimé à 103 % en 2000-2001. Les taux nets de scolarisation varient suivant les provinces. En 2000-2001, la moyenne nationale était de 68 %, avec 68 % pour les filles contre 67 % pour les garçons. En ce qui concerne les ratios élèves par enseignant, pour les écoles primaires publiques le ratio passe de 38 élèves en 1987-1988 à 52 en 1997-1998, et à 50 en 2000-2001. Le ratio élèves par enseignant du secteur privé est passé de 47 en 1987-1988 à 33 en 1997-1998. En 2004-2005, on estimait les effectifs des élèves à 3.597.800 dont 681.700 dans le privé.

Pour 2007-2008, les effectifs des élèves étaient 4.020.322 encadrés par 85.257 enseignants pour un ratio élèves par enseignant de 47. Le taux brut de scolarisation au niveau primaire était estimé à 124,4 % et le taux d'achèvement du cycle était de 60,2 %. Ce niveau d'enseignement comptait 24.387 écoles fonctionnelles réparties dans les 1.560 communes de Madagascar. L'analyse de l'évolution des tendances du taux brut de scolarisation, du taux de rétention sur le cycle (taux de survie) et du pourcentage des redoublants a fait apparaître que l'indice global d'efficacité interne de l'enseignement primaire est passé de 36,2 % en 1997 à 51,4 % en 2007, soit 15 points de pourcentage d'augmentation en dix ans. Le chiffre de 51,4 % reste encore relativement faible, il indique qu'environ 50 % des ressources mobilisées pour ce niveau d'enseignement ne sont pas transformés en résultats, autrement dit sont encore gaspillées du fait surtout des abandons précoces et dans une moindre mesure des redoublements. L'incidence des redoublements reste importante dans les régions à



forte insécurité alimentaire (Anosy, Androy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy Fitovinany) et dans les zones d'accès difficile et à faible réseau routier (Melaky, Ihorombe, Betsiboka, Atsimo Andrefana). (MEN, 2008).

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire vise : la promotion culturelle et humaine, l'épanouissement de la personnalité de l'élève ainsi que sa préparation à l'entrée dans la vie active ; l'apprentissage progressif de la notion de responsabilité en tant que citoyen et membre d'une société démocratique dans un Etat de droit ; et la préparation aux études supérieures.

L'objectif premier de l'enseignement dispensé par les collèges et les lycées est de former un citoyen, fonctionnant de façon autonome et responsable, et imprégné des valeurs culturelles et spirituelles de son pays, et en particulier « *Fihavanana* » qui garantit l'unité nationale, ainsi que des valeurs démocratiques. Cette identification de soi, qui constitue un des axes stratégiques de l'éducation malgache, doit conduire au développement physique, intellectuel et moral. Formé à la liberté du choix, le citoyen de demain sera apte à prendre part à la vie culturelle de la communauté, aux progrès scientifiques et aux bénéfices qui en résultent. Il aura à cœur d'encourager et de protéger le patrimoine culturel national, de favoriser la production artistique et littéraire, et sera en mesure de contribuer au développement économique et social de Madagascar. Les objectifs généraux sont les suivants :

- Développer chez l'élève un esprit de rigueur et d'objectivité pour l'amener à s'ouvrir et à agir sur le monde concret, complexe et diversifié.
- Permettre l'acquisition des connaissances sur lesquelles le développement des aptitudes et les capacités intellectuelles peuvent se fonder en permanence.
- Permettre à l'élève d'appréhender le caractère universel de la connaissance scientifique et littéraire en fonction des réalités malgaches.
- Soutenir la créativité et l'esprit d'initiative de l'élève, dans le but de lui permettre de s'ouvrir et de prendre part au développement du pays.

A la sortie du collège, l'étudiant doit être capable de :

- utiliser les différents moyens ou méthodes d'observation et d'interprétation des phénomènes naturels et physiques ;
- tenir un raisonnement logique ;
- comprendre l'évolution des phénomènes sociaux et politiques, et les rouages fondamentaux de l'économie ;
- comprendre et d'apprécier la culture et les valeurs malgaches ;
- utiliser correctement la langue malgache dans les différentes situations de la vie quotidienne ;
- communiquer en français et d'utiliser correctement cette langue dans les différentes situations de formation et d'éducation ;
- communiquer en anglais oralement et par écrit ;
- se comporter comme un citoyen responsable, connaissant ses devoirs et ses droits fondamentaux ;

- démontrer un esprit critique et de la tolérance ;
- faire preuve de créativité et d'utiliser de façon efficace les connaissances obtenues selon l'environnement dans lequel il évolue ;
- situer sa région dans le contexte national en termes de réalités socioéconomiques et culturelles et d'appréhender les réalités internationales ;
- créer et gérer une petite entreprise.

A la sortie du lycée, l'étudiant doit être capable de :

- expliquer et d'interpréter de façon scientifique les phénomènes naturels et physico-chimiques ;
- réfléchir en profondeur ;
- expliquer les mécanismes des grands phénomènes sociaux et politiques ainsi que les rouages fondamentaux de l'économie ;
- comprendre et d'apprécier la culture malgache et celle des autres nations ;
- émettre et de défendre ses opinions oralement et par écrit, en malgache, en français et en anglais ;
- respecter les principes fondamentaux de la démocratie et les droits universellement reconnus de la personne ;
- s'affirmer comme une personne responsable dans sa communauté, ayant acquis une maturité dans le domaine du raisonnement ;
- agir de façon autonome ;
- démontrer de la créativité et d'utiliser de façon rationnelle la connaissance obtenue selon l'environnement dans lequel il évolue ;
- situer Madagascar dans le concert des nations du point économique, politique et culturel ;
- prendre part de façon effective à la solution des problèmes quotidiens de la communauté et de son environnement en vue d'un développement durable ;
- créer et gérer des petites entreprises de transformation ;
- diriger des associations locales et des travaux à caractère social. (Banque mondiale, 2008, p. 91-93).

Pour 1997-1998, les volumes horaires par classe et par matière au niveau des études secondaires étaient les suivants :

**Premier cycle de l'enseignement secondaire (collège, enseignement général) :
horaire hebdomadaire**

Matière	Classe			
	6e	5e	4e	3e
Malgache	4	4	4	4
Français	6	6	6	6
Anglais	3	3	3	3
Education civique	2	2	2	2
Histoire	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2
Mathématiques	4	4	4	5
Sciences physiques	3	3	4	4
Sciences naturelles	3	3	3	3
Education physique et sportive	2	2	2	2

Source : arrêté n° 5238/97-MINESEB du 10 juin 1997, modifié par la note de service n° 103-97 du 17 juillet 1997.

**Second cycle de l'enseignement secondaire (lycée, enseignement général) :
horaire hebdomadaire**

Matière	2nde	1res			Terminales		
		A	C	D	A	C	D
Malgache	4	4	4	4	4	4	4
Français	6	6	6	6	6	6	6
Anglais	3	4	2	2	4	2	2
Histoire	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2
Mathématiques	5	2	6	5	2	8	6
Sciences physiques	5	2	4	4	2	5	5
Sciences naturelles	4	2	3	5	2	3	5
Philosophie	–	–	–	–	6	4	4
Ed. phys. et sportive	2	2	2	2	2	2	2
Langue vivante	4	4	–	–	4	–	–

Source : arrêté n° 5238/97-MINESEB du 10 juin 1997, modifié par la note de service n° 103-97 du 17 juillet 1997.

La fin des études secondaires du premier cycle est sanctionnée par le brevet d'études du premier cycle. La fin des études secondaires du second cycle est sanctionnée par le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

La nouvelle structure de la formation technique et professionnelle est la suivante :

- Formation professionnelle qualifiante (FPQ) comportant : i) le perfectionnement professionnel qui consiste à donner le complément de compétence aux salariés afin que ces derniers puissent s'adapter aux évolutions technologiques et aux conditions de travail ; ii) l'insertion et réinsertion professionnelle qui consiste à apporter aux demandeurs d'emploi le complément de compétences qui leur manquent pour répondre aux besoins des entreprises offrant des emplois ; et iii) la reconversion qui permet à des travailleurs salariés ou non d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente.
- Formation professionnelle initiale (FPI), correspondant à la préparation d'étudiants pour intégrer le marché de travail salarié ou pour créer leurs propres emplois ou entreprises.
- Formation technologique générale (FTG), correspondant à l'enseignement technique et scientifique dont l'objet est de préparer les élèves à la poursuite des études supérieures.

L'enseignement technique et professionnel est composé de deux niveaux : les collèges techniques professionnels (CFP) et les lycées techniques et professionnels (LTP). Globalement, les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel public ont plus que doublé les dix dernières années et même avec un rythme légèrement plus accentué que celui de l'enseignement secondaire général. Cet accroissement est notamment dû au développement des collèges techniques et professionnels qui voient leurs effectifs s'accroître plus vite que tout autre niveau d'enseignement. La part des collèges dans les effectifs de ce sous-secteur s'est ainsi améliorée en passant de 18 à 31 %.

L'enseignement technique et professionnel est composé de trois types d'établissements correspondant en principe à trois niveaux différents: i) les Centres de formation professionnelle (CFP) qui recrutent parmi les sortants du primaire ; ii) les lycées techniques et professionnels, équivalent aux lycées d'enseignement généraux, préparent les élèves pour l'obtention du baccalauréat technique ou professionnel ; et iii) les instituts, établissements exclusivement privés pour l'instant, formant des techniciens supérieurs (BAC+2). Toutefois, ces dernières années, on assiste à une mutation importante au niveau de ces trois types d'établissements. En effet, il n'est plus rare de trouver des établissements proposant les trois niveaux. Autrement dit, la distinction initiale par niveau a fait place à des établissements intégrés offrant tous les niveaux indépendamment des appellations initiales qui, elles, sont restées. Par ailleurs, cette tendance à l'uniformisation se retrouve aussi au niveau des formations offertes. Ainsi, ces différents types d'établissements offrent pratiquement les mêmes domaines de formation comme : i) l'Apprentissage des métiers de base (AMB) ; ii) la Formation professionnelle initiale (FPI) préparant les apprenants au baccalauréat

professionnel ; iii) la Formation professionnelle qualifiante (FPQ) préparant exclusivement les apprenants à la vie active ; iv) la Formation en technologie générale (FTG) menant au baccalauréat en technologie et ; v) la Formation professionnelle supérieure (FPS) sanctionnée par le Brevet de technicien supérieur (BTS). En 2005-2006, l'enseignement technique et professionnel comptait environ 52 000 apprenants. En termes d'effectifs, le secteur privé est prépondérant, en scolarisant environ deux apprenants sur trois (63 % des effectifs totaux). (MEN, 2008).

En 1994-1995, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire du premier cycle était de 20,15 % contre 20,66 % en 1993-1994, et le taux de redoublement était de 18,69 % contre 19,10 % en 1993-1994. En 2002-2003, les effectifs des élèves dans les collèges d'enseignement général (CEG, un total de 780 collèges repartis dans 111 circonscriptions scolaires) étaient 361.191 (486.300 en 2004-2005, dont 204.900 dans le privé). Le taux de redoublement moyen était estimé à 15 %. Le taux d'encadrement était relativement faible (moins de 20 élèves par enseignant). Pour 2007-2008, les effectifs des élèves étaient 758.883 encadrés par 25.665 enseignants pour un taux d'encadrement de 30 élèves par enseignant. Le taux brut de scolarisation était de 35,4 %. Le taux d'achèvement du cycle était de 23 %. La même année, on comptait 2.507 collèges dont 1.371 établissements privés. Les redoublants, par rapport à ceux de l'enseignement primaire, représentent une faible proportion des effectifs dans les collèges, avec un taux moyen de redoublement de 12,9 %. De fortes disparités de scolarisation existent entre les différentes régions comme dans le primaire. En 2007, à titre d'illustration, le taux de scolarisation du second cycle de l'éducation fondamentale variait de 9 % dans la région d'Androy à 70 % dans la région de Diana. (MEN, 2008).

En 1994-1995, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire du second cycle était de 6,98 % contre 7,39 % en 1993-1994. Le taux de redoublement en 1993-1994 était de 20,6 %. En 2004-2005 les effectifs des élèves dans les lycées étaient 106.600, dont 52.600 dans le privé. Le taux de redoublement moyen était estimé à 16 %, le taux d'achèvement à 5 %. Pour 2007-2008, les effectifs des élèves étaient 153.270 encadrés par 7.706 enseignants ; le taux brut de scolarisation était estimé à 11,6 %. Le taux d'encadrement était de 20 élèves par enseignant, le taux d'achèvement du cycle était estimé à 9,1 % et le taux de redoublement était de 13 %. Avec l'accroissement massif de la demande de scolarisation, le réseau d'écoles du secteur privé s'est progressivement développé en raison de l'insuffisance de l'offre publique. Ainsi, le nombre des établissements privés est passé de 212 à 416 alors que dans le secteur public on n'a recensé seulement une ouverture de 28 lycées entre 1997 et 2007. (MEN, 2008).

L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, une équipe nationale a procédé à l'évaluation des acquis scolaires des élèves de l'école primaire afin de : mesurer le niveau de compétences des élèves de la quatrième année du primaire en calcul, en langues (malgache et français), et en compétences à la vie courante ; dresser un rapport national sur les niveaux de compétences suivant les provinces, les zones (rurale/urbaine), les secteurs (public/privé) et les genres ; et identifier les principaux déterminants des résultats scolaires. Des informations complémentaires ont été aussi recueillies auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'école. L'analyse de

ces données a été effectuée par l'équipe nationale sous l'égide de la Direction de la planification de l'éducation.

Cette évaluation a touché un échantillon de 196 écoles choisies au hasard. Cet échantillon a été ensuite stratifié suivant les provinces, les secteurs (public/privé) et ce proportionnellement au nombre d'élèves inscrits. Ainsi il a été choisi d'une manière aléatoire un échantillon de 3.165 élèves. Attendu toutefois que des fermetures d'écoles et des abandons précoces d'élèves peuvent avoir lieu en cours d'année scolaire, le nombre d'écoles prévu pour l'échantillonnage a été porté à 150 pour assurer un minimum de 2.680 d'élèves à enquêter.

Le score total moyen en matière de compétences de base couvrant les quatre domaines (vie courante, calcul, langue malgache et langue française) est de 56/100. Dans l'ensemble, c'est dans le domaine « vie courante » que les élèves de quatrième année ont mieux réussi. L'explication pourrait être cherchée dans l'aspect concret de la vie vécue au quotidien par les élèves et dont la connaissance ne nécessite pas d'effort d'abstraction. C'est dans la localisation et le type école que les différences sont plus accentuées : dans les zones urbaines comme dans le secteur privé, presque les trois quarts des élèves maîtrisent la vie courante (70 à 75 % environ) ; dans les zones rurales comme dans le secteur public, un peu moins de la moitié (45 % environ) des élèves ont réussi ces questions relatives à la vie courante.

En français, le score moyen obtenu qui est de 54,74 ne doit pas occulter l'écart type élevé de 21,15 qui traduit une grande disparité. A priori, le score moyen réalisé en malgache semble être voisin de celui en français. La différence entre ces deux domaines réside certainement au niveau du nombre d'élèves qui les maîtrisent. Toujours est-il que, vu l'écart type plus faible (17,74), les résultats en malgache sont plus homogènes. C'est en calcul que les résultats ont été des plus catastrophiques : 66 % des élèves ont obtenu un score inférieur à 50/100.

Les résultats sont relativement faibles. En considérant la norme convenue, il est constaté que si plus des deux tiers (66 % environ) des élèves ont pu répondre à plus de 50 % des items, seul un élève sur onze (9,1 %) maîtrise l'ensemble des compétences de base en réussissant plus de 75 % des questions posées. La performance des élèves en français, qui est pourtant la langue d'enseignement en quatrième année, est également faible. Selon les données recueillies, 21 % des élèves (environ un élève sur cinq) maîtrise cette discipline, tandis que ceux qui ont réalisé un score de moins de 50/100 représentent 43 % des élèves ayant subi les tests. Les résultats les plus inattendus se trouvent en langue malgache, car bien que ce soit la langue maternelle seulement 14,3 % des élèves la maîtrisent. (MINESEB, 1999).

D'une manière générale, les indicateurs de qualité de l'éducation ont été obtenus à travers les études Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la ConfeMen (PASEC en 1998 et 2004), l'Etude sur la progression scolaire et la performance académique à Madagascar (EPSPA en 2004) et *Monitoring Learning Achievement* (MLA I en 1998). L'étude PASEC ne montre pas de tendance à la progression entre 1998 et 2004. Les résultats indiquent une maîtrise insuffisante de la langue française, avec une forte baisse en 2004, inquiétante dans la mesure où elle freine l'accès aux autres apprentissages scolaires (langue d'apprentissage). Les résultats en mathématiques sont stables en dixième et baissent en septième.

Scores moyens (sur 100) par discipline tests des études PASEC, MLA I et EPSPA

Etudes	Disciplines	Tests réalisés			
		Pré-test en CP2		Pré-test en CM2	
		1998	2004	1998	2004
Pasec	Français	41/100	43/100	46/100	33/100
	Mathématiques	65/100	64/100	65/100	60/100
	Malgache		65/100		52/100
MLA I		Test en CM1			
	Lifeskills	72/100			
	Français	55/100			
	Malagasy	56/100			
EPSPA			Enf. 8-10 ans		
	Français écrit		44/100		
	Math. Ecrit		40/100		
	Math. Oral		54/100		
	Lifeskills		74/100		

Source : MENRS, 2005.

L'étude EPSPA a permis de réaliser des tests auprès d'un échantillon d'enfants qui avaient été interrogés dans le cadre de l'étude PASEC en 1998. Les résultats ont montré une forte corrélation entre la réussite scolaire en secondaire et des scores positifs obtenus par ces enfants au CP2 en 1998. Ces résultats permettent de mettre en évidence l'importance de la réussite scolaire précoce.

Les scores en langue malgache (à noter que les tests de compétence en langue malgache ont été basés sur les compétences mesurées en français) indiquent des compétences insuffisantes. Cette donnée est importante en relation avec la nécessité reconnue d'une bonne maîtrise de la langue nationale pour aborder une seconde langue d'enseignement. Quant à l'étude EPSPA, elle met en relation les résultats obtenus aux tests avec des données relatives au milieu socioculturel et scolaire, qui indique notamment que les tests écrits sont nettement mieux réussis par les enfants du quartile le plus riche (environ deux fois mieux) et dont les parents ont le niveau d'éducation le plus élevé.

Toutes les études indiquent par ailleurs que les résultats des filles, des classes de milieu urbain, du secteur privé sont meilleurs que ceux des garçons, des classes du milieu rural et du secteur public. Les élèves possédant à la fois des livres de calcul et de français obtiennent de meilleurs résultats que les autres élèves. Les femmes enseignantes sont plus efficaces dans les petites classes, le niveau académique (niveau BEPC et lycée) et l'ancienneté du maître (plus de 15 ans) agissent favorablement sur les performances des élèves.

L'évaluation de l'impact de l'introduction de l'approche par compétences (introduit à partir de 2002) a démarré avec la mise en œuvre de la base de données et la passation d'un premier test, qui a établi la *baseline* pour l'année 2004-2005. (MENRS, 2005).

En 2008, le Ministère de l'éducation envisageait de mettre en place un système national d'évaluation critériée des apprentissages, et de participer à des évaluations

internationales dans le long terme. Le système d'évaluation devait viser à : a) établir des indicateurs de référence et suivre les progrès dans les principaux domaines des nouveaux programmes de mathématiques, Malagasy et Français pour les troisième et cinquième années en se focalisant particulièrement sur les compétences/aptitudes de base en lecture, calcul et de raisonnement ; b) disposer de données et information sur les attitudes des élèves vis-à-vis des principaux domaines du curriculum ; c) informer les concepteurs du curriculum, les enseignants et les parents sur les domaines où les compétences escomptées sont atteints et ceux qui posent difficultés ; d) fournir des informations les apprentissages par rapport à la localisation et au type d'école, au genre, au niveau socioéconomique de la famille, et à la langue utilisée à la maison ; e) évaluer l'impact des inputs scolaires et des activités de renforcement des capacités et de la gestion prévues dans ce plan sur les apprentissages des élèves. (MENRS, février 2008).

Le personnel enseignant

Depuis 1993, six Ecoles normales d'instituteurs dont une par province étaient fonctionnelles, recrutant des jeunes titulaires du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour une formation de deux ans et cinq mois.

Une Ecole normale de formation de conseillers pédagogiques du primaire et de professeurs de CEG (collège d'enseignement général) a été ouvert en 1992. Cette école est actuellement dénommée Institut national de formation pédagogique (INFP). En 2008 l'INFP est rattaché directement à la Direction générale de l'éducation fondamentale et de l'alphabétisation du MEN. L'Institut, de part la politique de la décentralisation et de l'encadrement de proximité, compte sur 19 centres régionaux qui assurent la formation initiale des enseignants et des encadreurs (conseillers pédagogiques) de l'éducation fondamentale et la formation continue, plus particulièrement, des enseignants FRAM (ou enseignants non fonctionnaires). Avant 2007, l'INFP a formé initialement en moyenne annuellement 2.000 élèves-maîtres recrutés parmi les enseignants FRAM ou non fonctionnaires. La première promotion des enseignants semi-spécialisés au nombre de 2.800, appelés à enseigner la 6ème et la 7ème année du primaire réformé, ont été formés à travers les 16 centres régionaux fonctionnels. (MEN, 2008).

En ce qui concerne la formation des enseignants du secondaire premier cycle (collège) le recrutement est au niveau baccalauréat. La formation assurée par l'INFP a une durée de deux ans (y compris la pratique de classe pour enseigner deux matières) et elle est sanctionnée par Certificat d'aptitude pédagogique – Collège d'enseignement général. A l'Université la durée de la formation est de deux (diplôme de premier cycle), trois (licence) ou quatre ans (maîtrise). La formation des enseignants du lycée (recrutement au niveau baccalauréat) est assurée par l'université et les Ecoles normales supérieures (ENS). A l'université la durée de la formation est similaire à celle pour les enseignants du collège (deux à quatre ans). La durée de la formation au niveau ENS est de cinq ans et elle est sanctionnée par Certificat d'aptitude pédagogique de l'école normale.

L'organisation et le dispositif de formation des élèves maîtres ont évolué depuis 2004 avec pour objectif de former un seul type d'enseignant du primaire pour faciliter la planification dans l'affectation et d'assurer l'affectation dans des zones



reculées. En 2004, il y avait deux niveaux de recrutement : Option A : niveau BEPC pour enseigner en CP ; Option B : niveau terminale pour enseigner en CE et CM. La durée de la formation était de 15 mois (six mois d'intra muros et neuf mois de stage en responsabilité). A partir de 2005, le recrutement est au niveau BEPC + FRAM + deux années de pratique de classe pour enseigner à toutes les classes du primaire ; la durée de la formation est de 12 mois (six mois d'intra muros et six mois de pratiques de classe). A partir de 2006, la formation des conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire est basée sur l'alternance théorie – pratique, avec ce profil : baccalauréat + CAE-EP ou baccalauréat + CAP-EP + 5 ans d'expérience dans l'enseignement ; la formation initiale s'effectue sur une durée de trois ans à raison de huit mois en intra muros, un an de stage en responsabilité en Circonscription scolaire (CISCO) et un an de stage en responsabilité dans un centre régional INFP. L'objectif est qu'à l'issue de la formation, le futur conseiller pédagogique soit en mesure d'assumer ses fonctions quel que soit son lieu d'affectation ultérieur. (MENRS, février 2008).

Les enseignants sont en nombre insuffisant, le ratio élevé élèves-maître en témoigne (54 :1 en 1999-2000). La situation est davantage ressentie au niveau provincial, car ce taux peut aller au-delà de 70 dans les zones rurales et enclavées. Ainsi, il y a pléthore dans les centres urbains et pénurie dans certaines zones rurales.

Cette forte disparité est accentuée par un nombre important d'enseignants peu qualifiés et absentéistes. Dans le primaire, 70% des maîtres n'ont reçu qu'un à trois mois de formation initiale, tandis que dans les collèges, 30 % des professeurs sont titulaires du baccalauréat en éducation (CFEPCES plus trois ans). Dans les lycées, la majorité des enseignants ne sont pas passés par des écoles de formation.

Le Ministère responsable a des mesures pour redresser le système, telles que : l'accroissement du nombre d'enseignants, la re-dynamisation du corps d'encadrement, la re-dynamisation de la formation, la motivation des enseignants, le redéploiement du personnel dans des circonscriptions pilotes, la régularisation des situations administratives des agents, l'amélioration des contenus des programmes des écoles et instituts de formation, la systématisation des sessions de formation continue des enseignants, la dotation de matériels aux enseignants et aux administrateurs scolaires, l'augmentation des budgets de fonctionnement, la réhabilitation d'écoles, etc.

Un recrutement de 1.000 postes a d'abord été effectué en 1998. A cela se sont ajoutés 1.000 nouveaux enseignants du niveau I au compte de l'année 2000. Pour l'année 2001, on a de nouveau recruté 3.500 enseignants pour le niveau I, 350 pour le niveau II et 150 pour le niveau III. Par ailleurs, 73 inspecteurs d'enseignement primaire et 233 conseillers pédagogiques du primaire ont été formés depuis 1995.

Evolution des effectifs du personnel de l'enseignement primaire et secondaire

Primaire, collège, Lycée	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
PUBLIC					
Primaire					
Enseignants en classe	33 868	36 181	38 509	47 320	48 870
Enseignants non en classe	2 103	2 543	2 280	1 840	1 610
Collège					
Enseignants en classe	8 086	8 055	8 390	8 910	9 400
Enseignants non en classe	3 197	3 063	3 084	2 810	2 760
Lycée					
Enseignants en classe	2 774	2 639	2 684	2 620	2 660
Enseignants non en classe	1 384	1 297	1 303	1 120	1 140
PRIVE					
Primaire					
Enseignants en classe	15 543	14 555	16 800	16 950	18 270
Enseignants non en classe	2 177	2 255	2 185	2 230	2 320
Collège					
Enseignants en classe	6 669	6 015	6 271	8 950	10 100
Enseignants non en classe	1 061	681	896	1 170	1 290
Lycée					
Enseignants en classe	3 328	2 086	2 126	3 400	3 930
Enseignants non en classe	641	445	397	460	700

Source : Service Statistique, -MENRS

On estime à 84.540, au début de la rentrée scolaire 2007-2008, le nombre total du personnel enseignant (fonctionnaires et non fonctionnaires) à tous les niveaux d'enseignement (publique). Les enseignants non fonctionnaires permanents représentent un peu plus de 50 % de l'effectif total, dont 88 % dans l'enseignement primaire. Le recrutement massif d'enseignants non fonctionnaires qui a atteint le maximum en 2006 (28.840 en 2006 contre 19.309 en 2005, soit une augmentation de près de 50%) a permis d'augmenter significativement le nombre d'enseignants et de réduire le ratio élèves par enseignant. Pour l'ensemble du sous-secteur de l'enseignement primaire, public et privé confondu, l'effectif des enseignants est passé de 49.410 en 2000-2001 à 76.830 en 2005-2006, soit un accroissement annuel moyen de 9,2 % contre 9,7 % pour l'effectif des élèves. À la fin de l'année scolaire 2005-2006, sur les 57.017 enseignants recensés dans les 16.797 écoles primaires publiques et écoles communautaires, 28.840 étaient des enseignants non fonctionnaires (soit 51 % contre 17,9 % en 2000-2001). (MENRS, février 2008).

Afin d'améliorer la motivation des enseignants, deux innovations majeures ont été entreprises : i) l'octroi d'indemnités d'éloignement et d'indemnités forfaitaires spéciales aux enseignants selon un classement par zone ; et ii) la mise en place d'un service médico-sanitaire au niveau du Ministère central et de chaque direction inter-régionale de l'éducation secondaire et de base.

Le renforcement du personnel enseignant constitue ainsi un des objectifs prioritaires. Ce renforcement a été effectué par le recrutement de nouveaux enseignants permanents, la re-mobilisation du personnel déjà en place (application du nouveau statut, formation et perfectionnement, incitation à la performance), et le

recours à des enseignants non permanents notamment pour les matières à caractère professionnel.

Les enseignants dans la formation technique et professionnelle sont issus des institutions supérieures de formation pédagogique technique ou des établissements similaires, ou sont des cadres issus d'un Institut supérieur de technologie ou encore des techniciens spécialisés issus du monde du travail mais ayant reçu une formation pédagogique préalable et appropriée.

La formation continue a été organisée de manière ponctuelle, pilotée et exécutée à partir du niveau central. Trois directions du MENRS étaient les maîtres d'œuvre de cette formation et l'INFP assurait la gestion financière, administrative et logistique. L'objectif de la formation continue consistait à développer les compétences professionnelles des acteurs de l'éducation tout au long de leur parcours. Les formations réalisées ont porté sur : a) la formation des 47.000 enseignants du CP sur la généralisation de l'approche par compétence (APC) en 2005 ; b) la formation, en 2006, sur i) l'APC : la généralisation en CE (21000 enseignants), la pré-généralisation du CM1 et l'expérimentation du CM2, et ii) la formation sur la gestion des classes multigrades et la pédagogie de grands groupes (52.588 enseignants). Une faiblesse observée a été le manque de vision à long terme et une absence de politique cohérente de formation continue. En 2008, on avait prévu la mise en place d'un vaste programme de formation intensive pour assurer la certification de l'ensemble des 30.600 enseignants FRAM existants sur une courte période de deux à quatre ans. En plus des enseignants FRAM déjà en poste, il était prévu le recrutement de 2.000 nouveaux enseignants FRAM par an et ils seront intégrés dans le dispositifs de formation continue deux ans après leur prise de service. (MENRS, février 2008).

Références

Banque mondiale. *Les défis de l'expansion de l'enseignement secondaire et de la formation à Madagascar*. Document de travail de la Banque mondiale n° 143, Washington DC, mai 2008.

Ministère de l'éducation nationale. *Développement de l'éducation. Rapport national de Madagascar*. Présenté à la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 1994.

Ministère de l'éducation nationale. *Rapport national sur le développement de l'éducation à Madagascar*. Présenté à la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 2008.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Rapport national sur le développement de l'éducation à Madagascar*. Présenté à la 47e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 2004.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Plan Education pour Tous. Situation en 2005. Actualisation des objectifs et stratégies*. Antananarivo, mai 2005.



Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Madagascar : Education pour Tous. Version finale*. Antananarivo, février 2008.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. Direction de l'alphabétisation. *Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes*. Antananarivo, avril 2008.

Ministère de l'éducation nationale. Unité d'études et de recherche pédagogiques. *Rapport national sur le développement de l'éducation 1994-1996*. Présenté à la 45e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 1996.

Ministère de l'éducation secondaire et de l'éducation de base. *L'Education pour Tous : bilan à l'an 2000. Rapport du Madagascar*. Antananarivo, 1999.

Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance. Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base. Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ministère de l'enseignement supérieur. *Rapport national sur le développement de l'éducation*. Présenté à la 46e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 2001.

Les ressources du Web

Ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gov.mg/> [En français. Dernière vérification : octobre 2010.]

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : <http://sist.education.gov.mg/> [En français. Dernière vérification : octobre 2010.]

Université d'Antananarivo : <http://www.univ-antananarivo.mg/> [En français. Dernière vérification : octobre 2010.]

La liste actualisée des liens peut être consultée sur le site du Bureau international d'éducation de l'UNESCO : <http://www.ibe.unesco.org/links.htm>